année politique suisse

DOKUMENTATION · ANALYSE · DIFFUSION

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess **Adaptations du droit fédéral aux développements de la technologie des registres électroniques distribués (MCF 19.074)**

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Adaptations du droit fédéral aux développements de la technologie des registres électroniques distribués (MCF 19.074), 2019 - 2021*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 14.07.2025.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik 1
Wirtschaft 1
Geld, Währung und Kredit 1
Kapitalmarkt 1

Abkürzungsverzeichnis

WAK-SR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates
WAK-NR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats
FIDLEG	Finanzdienstleistungsgesetz
DLT	Distributed Ledger Technology

CER-CE	Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats
CER-CN	Commission de l'économie et des redevances du Conseil national
LSFin	loi sur les services financiers
DLT	Distributed Ledger Technology

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Geld, Währung und Kredit

Kapitalmarkt

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 27.11.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Face aux récents développements FinTech comme la blockchain ou les technologies des registres distribués (TRD), le Conseil fédéral soumet au Parlement une **adaptation du cadre juridique aux développements des TRD**. Ces nouvelles technologies garantissent une gestion commune des données qui permet un transfert de valeur en faisant l'impasse d'une gestion centralisée.
Cette refonte légale introduit neuf adaptations ponctuelles du droit helvétique. Dans l'ensemble, son objectif est d'augmenter la sécurité juridique, de supprimer les entraves au développement de la FinTech et d'empêcher les abus. Selon le Conseil fédéral, une telle adaptation devrait conforter l'intégrité et la réputation de la place financière suisse. Son message se base sur le rapport lié au cadre juridique régissant la blockchain et les TRD. [1]

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 17.06.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

La technologie des registres distribués (TRD) permet une gestion décentralisée lors d'un transfert de valeur. Ce nouvel outil, dont le blockchain est l'application la plus connue, bouleverse les nouvelles technologies de la finance. Afin de positionner la Suisse comme leader innovant dans le domaine de la FinTech, le Conseil fédéral a donc soumis au Parlement une **adaptation du cadre juridique au développement des TRD**. Cette adaptation a pour objectif de supprimer les freins aux développements de ces nouvelles technologies, d'empêcher les abus et de renforcer la sécurité juridique. Il permettra notamment de valider la création d'une nouvelle catégorie d'autorisation liée au blockchain pour les infrastructures des marchés financiers. Ces nouvelles infrastructures pourront ainsi offrir des services fondés sur la TRD.
Le **Conseil national a adopté** unanimement **le projet** par 192 voix contre 0. Il n'y a apporté que deux modifications suggérées par sa Commission de l'économie et des redevances (CER-CN). D'abord, il a intégré la possibilité pour un tiers impliqué légalement d'accéder et de récupérer ses données. Puis, le Conseil national a adopté une modification de la Loi sur les services financiers (LSFin) afin que les prestataires de services financiers n'aient pas à recourir à un organe de médiation s'ils ne travaillent qu'avec des clients institutionnels ou professionnels. Cette seconde modification a été combattue en vain par la gauche qui pointait du doigt une distorsion de la concurrence. [2]

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 10.09.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

L'**adaptation du cadre juridique au développement des TRD** a été **unanimement validée par le Conseil des Etats**. Cette adaptation juridique a pour objectif de garantir la sécurité juridique et de positionner la Suisse comme leader innovant dans cette nouvelle technologie financière. Les sénateurs et sénatrices ont approuvé le projet amendé par le Conseil national. Ils ont ainsi suivi les recommandations de leur Commission de l'économie et des redevances (CER-CE).
Lors du vote final, l'objet a été adopté à l'unanimité par les deux chambres. [3]

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 19.06.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Conseil fédéral a fixé, au **1er août 2021**, l'**entrée en vigueur de la nouvelle législation en matière de** technologie des registres électroniques distribués (**TRD**). Cette nouvelle législation, qui réglemente notamment la blockchain, a pour objectif de renforcer la sécurité juridique et de positionner la place financière helvétique comme pionnière sur ce marché. [4]

---

1) FF, 2020, pp.223; FF, 2020, pp.319
2) BO CN, 2020, pp.1045; Communiqué de presse CER-CN du 13.05.2020; Communiqué de presse CER-CN du 25.2.20; Communiqué de presse CER-CN du 29.01.2020
3) BO CE, 2020, p.1072; BO CE, 2020, pp.732 s.; BO CN, 2020, p.1958; Communiqué de presse CER-CE du 03.07.2020; Communiqué de presse CER-CE du 21.08.2020; LT, 15.10.20
4) LT, 19.6.21